



Dates et lieux

1 jour soit 7 heures
De 9 h à 17 h

2 sessions :

A : 3 mars 2020
B : 3 novembre 2020

Lieu :
22 rue Sainte Barbe
13002 Marseille 3^{ème} étage

Intervenants

Dominique REY

Titres et références

Titulaire d'un DEA d'économie et sociologie du Travail ainsi que du diplôme de Sciences-Po Paris, pendant 30 ans responsable des formations de formateurs pour le Service de Formation Continue de l'université d'Avignon. Membre de la Commission de certification du Titre de Formateur d'enseignants, de formateurs et de cadres pédagogiques.

Public

Cette formation s'adresse à tous types de personnels (responsables, coordinateurs, formateurs, commerciaux, administratifs) débutant ou ayant débuté depuis peu de temps dans le champ de la formation professionnelle et donc le connaissant peu ou mal.

Prérequis

Il n'est pas exigé de prérequis particulier, car les connaissances minimales sur l'environnement de la formation professionnelle auront été amenées par l'expérience professionnelle des participants.

Tarif

Module payant. Coût de cette formation : 200 euros par participant. Le CARIF n'est pas assujéti à la TVA.

OBJECTIFS

Objectifs généraux :

- Identifier les principaux acteurs de la formation professionnelle en prenant en compte la réforme du 5 septembre 2018 : État, Conseil Régional, Pôle Emploi, Missions locales, OPCO, CPIR, France Compétences, Caisse des Dépôts et Consignations, URSSAF ainsi que les Centres de Ressources régionaux.
- Identifier leurs principales missions, leurs modalités de fonctionnement et les interactions avec les organismes de formation
- Identifier les principaux dispositifs de formation pour les différentes typologies de publics et les modalités de leur mise en œuvre
- Identifier les principes généraux de la réglementation en matière de formation professionnelle continue
- Mesurer les effets des principaux éléments de la réforme du 5 septembre 2018 sur la stratégie des organismes de formation.

A l'issue de la formation les participants seront en mesure de :

- de décrire la logique de fonctionnement global du système français de la formation professionnelle et de comprendre le sens des récentes évolutions,
- d'identifier la place et le rôle des principaux acteurs de la formation professionnelle (commanditaires, financeurs, prescripteurs, opérateurs, certificateurs) que ce soit pour la formation des salariés, des indépendants, des demandeurs d'emploi, des travailleurs handicapés, des jeunes ou des particuliers,
- d'identifier le périmètre d'activité et la logique de fonctionnement de ces différents acteurs,
- d'identifier les principaux dispositifs de formation, en particulier ceux sur lesquels peuvent se positionner les publics potentiels de l'organisme de formation,
- de situer leur action en tant que formateurs par rapport à tous ces acteurs et à la réglementation en vigueur, de comprendre le sens des obligations dans lesquelles ils inscrivent leur activité et de mesurer les enjeux de leur action vis-à-vis de tous ces partenaires,
- d'adopter une stratégie opérationnelle prenant en compte les évolutions amenées par la réforme du 5 septembre 2018.

CONTENUS

Le fonctionnement général du système de la formation professionnelle et ses principaux acteurs

- Le périmètre du système français de formation professionnelle et ses principales évolutions mises en perspective historique : de juillet 1971 à septembre 2018.
- La logique de fonctionnement d'ensemble de ce système.
- Principaux éléments de la réforme du 5 septembre 2018.
- Les prérogatives générales de l'État, des partenaires sociaux et des conseils régionaux.
- La nouvelle gouvernance de la formation professionnelle par France Compétences, structure créée par la loi du 5 septembre 2018 : ses prérogatives et son fonctionnement.
- Les formations certifiantes : le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), le Répertoire spécifique et la logique des blocs de compétences.
- Les OPCO et leur rôle dans la mise en œuvre des plans de développement des compétences, des formations en alternance.
- La Caisse des Dépôts et Consignations et son rôle dans la mise en œuvre du CPF.
- Les CPIR et leur rôle dans la mise en œuvre du CPF de Transition pour les salariés en CDI comme pour les demandeurs d'emploi à l'issue d'un CDD.
- Les Conseils en Evolution Professionnelle : leur organisation et leur fonctionnement.
- Les certificateurs chargés d'auditer et valider la qualité des organismes de formation.

Les principaux dispositifs de formation

- Les dispositifs de formation pour les salariés

FICHE D'INSCRIPTION ►►

www.espace-competences.org

Rubrique : Acteurs de la formation /
Le dispositif de professionnalisation du CARIF



- Les dispositifs d'accompagnement et de formation pour les personnes en recherche d'emploi
- Les formations par alternance et en situation de travail
- Les effets de la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Les centres de ressources régionaux

La réglementation des organismes de formation

- Les principaux éléments de la réglementation s'appliquant aux organismes de formation professionnelle
- L'enjeu de la démarche qualité à mettre en œuvre pour respecter les obligations posées à partir du 1er janvier 2021.
- Les conséquences pour les organismes de formation de la mise en œuvre de la réforme du 5 septembre 2018 : nouveaux marchés, nouvelles modalités pédagogiques, adaptation de l'offre de formation, la démarche qualité.

METHODE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUE

La formation est basée sur l'alternance d'apports de connaissances par l'intervenant avec les questions et expériences des participants. Le lien avec des cas concrets sera fait en permanence. Il s'agit d'une formation-action afin d'accompagner la montée en compétences des participants sur ces questions.

Les supports, en particulier des documents-types et les principaux documents d'information seront fournis aux participants à l'issue de la formation sous format électronique afin de contribuer à la stratégie de développement durable.

La formation étant courte (une journée), la possibilité est offerte aux participants de contacter gratuitement directement l'intervenant durant l'année qui suit la formation afin de lui poser toute question relative au thème général de l'intervention.

EVALUATION

A l'issue de la journée, les participants rempliront un quizz composé de 20 questions ciblant les différents points travaillés au cours de la journée. C'est sur la base des résultats à cette évaluation que sera produite l'attestation de formation.

FICHE D'INSCRIPTION ►►

www.espace-competences.org

Rubrique : Acteurs de la formation /
Le dispositif de professionnalisation du CARIF